

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 Mars, à 16h00, les membres de l'association Sportive « GOLF DE TOURAINE » se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Chaque membre a été convoqué par lettre en date du 27 février 2024.

Les conditions d'accès à cette assemblée générale n'étant plus limitées, les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, en complément de l'intégralité des votes ayant été préalablement exprimés par correspondance.

Le nombre de voix dont dispose chaque membre est donc porté à une.

Roland MARION préside l'assemblée en sa qualité de président du Comité de Direction.

La composition du bureau de vote est la suivante :

- Un président désigné par le bureau : Vincent JOSTE
- Un assesseur volontaire membre du bureau : Noelle BORDEAUX
- Un assesseur volontaire membre du comité et non membre du bureau : Didier BRUNIER
- Plusieurs scrutateurs volontaires parmi les membres :
 - ☞ 1 : Gilles MOREAU
 - ☞ 2 : Francis VILLA
 - ☞ 3 : Jean-Robert NUZZACI
 - ☞ 4 : Jean-Guy SENOCQ

La feuille de présence arrêtée et certifiée par le président du bureau de vote constate que le nombre de membres présents, votant par correspondance s'élève à **222** voix sur un total de **229** voix.

Plus du quart des membres ayant déjà voté par correspondance, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Conformément aux statuts, il est rappelé que l'assemblée délibère sur les rapports relatifs à la gestion du comité de direction et à la situation morale et financière de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle pourvoit au renouvellement des membres du comité de direction dans les conditions fixées à l'article 12 des statuts.

Le Président met à la disposition des membres :

- ◆ un exemplaire de la lettre de convocation en date du 27 février 2024 adressée à chaque membre
- ◆ la feuille de présence
- ◆ un exemplaire des statuts et du Règlement Intérieur
- ◆ les comptes annuels relatifs à l'exercice 2023 présentés par Noëlle BORDEAUX, trésorière
- ◆ le budget prévisionnel relatif à l'exercice 2024
- ◆ le rapport sportif, présenté par Frédéric KOELTZ, sur l'activité sportive de l'association
- ◆ le rapport du Comité, présenté par le Président, sur la situation morale de l'association
- ◆ l'attestation de l'expert comptable sur les comptes annuels

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

Résolution relevant de l'assemblée ordinaire :

- ☞ approbation du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2023
- ☞ rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2023
- ☞ approbation des comptes 2023
- ☞ approbation du budget 2024
- ☞ compte rendu des activités sportives 2023
- ☞ rapport moral 2023
- ☞ élection au comité de direction, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts selon le règlement électoral
- ☞ questions diverses

Résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire :

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du samedi 25 mars 2023

La parole est donnée au Président qui demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2023.

L'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2023 est approuvée dans les conditions suivantes :

POUR = **194** CONTRE = **10** ABSTENTION = **12** NUL = **3**

Cette résolution est adoptée.

A l'issue de cette présentation du Rapport Moral, le Maire de Ballan-Miré prend la parole et félicite vivement Roland Marion et l'ensemble des membres du Golf de Touraine pour la bonne santé de notre club et la très belle année 2023 réalisée. Notre engagement auprès de la biodiversité que ce soit pour les arbres plantés ou le label, ainsi qu'auprès des jeunes sportifs est salué. Les festivités des 50 ans sont mises à l'honneur par le Maire qui apprécie également l'investissement des bénévoles et le dynamisme mis pour accueillir au mieux les nouveaux membres. Conscient de toutes les contraintes liées à notre activité et à la météo, Mr Chailloux évoque sa fierté d'avoir un golf de cette qualité dans la commune de Ballan-Miré. Pour terminer, il souhaite une excellente saison 2024 à tous les membres et donne rendez-*vous pour les Ballympiades le 2 juin 2024.

2^{ème} résolution : Rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le président passe ensuite la parole à la trésorière Noëlle BORDEAUX qui, au nom du Comité, présente et commente le rapport sur la gestion et la situation financière de l'association.

3^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2023

Le rapport de gestion du trésorier sur les comptes de l'exercice 2023 et l'attestation du cabinet Groupe Y sont approuvés dans les conditions suivantes :

POUR = **186** CONTRE = **17** ABSTENTION = **15** NUL = **2**

L'assemblée générale approuve la proposition du comité directeur et décide de reporter à nouveau le résultat positif du dernier exercice dont elle constate l'existence et s'élevant à **130 039€**

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée générale des membres donne quitus aux membres du comité pour les comptes de l'exercice 2023.

4^{ème} résolution : Vote du budget 2024

Mis aux voix, le budget 2024 présenté par le trésorier est approuvé dans les conditions suivantes :

POUR = 184 CONTRE = 17 ABSTENTION = 15 NUL = 2

Cette résolution est adoptée.

5^{ème} résolution : Approbation du rapport des activités sportives 2023

Le président de la Commission Sportive Frédéric KOELTZ absent, Raphaël ARNOULT, au nom du Comité donne lecture du rapport sur l'activité sportive de l'association au cours de l'année 2023.

Le rapport sportif concernant l'exercice 2023 est approuvé dans les conditions suivantes :

POUR = 182 CONTRE = 16 ABSTENTION = 19 NUL = 2

Cette résolution est adoptée

6^{ème} résolution : Rapport moral 2023

Le Président, au nom du Comité, donne lecture du rapport moral relatif à l'exercice 2023.

Le rapport moral est approuvé dans les conditions suivantes :

POUR = 172 CONTRE = 20 ABSTENTION = 25 NUL = 2

Cette résolution est adoptée.

7^{ème} résolution : Elections du Comité 2024

Le Président rappelle ensuite la liste des candidatures enregistrées pour les élections des membres du comité de direction ; cette liste comporte 8 noms pour 7 postes à pourvoir :

- ☛ Thierry BASTARD
- ☛ Olivier CHERY
- ☛ Rémy DAMIN
- ☛ Thierry GRANDGEORGE
- ☛ Roland MARION
- ☛ Gilles MOREAU
- ☛ Philippe PENOT
- ☛ Carole VILLOTTE

Après ce rappel, le Président précise à l'assemblée que le scrutin est à la majorité relative et que chaque bulletin ne doit pas contenir plus de sept noms sous peine de nullité.

L'assemblée générale, après vote à bulletins secrets sur les candidatures au comité de direction et dépouillement, constate l'élection de :

- ☛ Olivier CHERY = 172 voix
- ☛ Rémy DAMIN = 177 voix
- ☛ Thierry GRANDGEORGE = 153 voix
- ☛ Roland MARION = 175 voix
- ☛ Gilles MOREAU = 160 voix
- ☛ Philippe PENOT = 170 voix
- ☛ Carole VILLOTTE = 172 voix

Après tirage au sort

Carole VILLOTTE est élue pour 2 ans en remplacement de François JONEAUX

Philippe PENOT est élu pour 1 an en remplacement d'Henri DESFILLES

Thierry Bastard ayant reçu 140 voix n'est pas élu au Comité

Questions diverses :

La parole est donnée aux personnes présentes dans la salle. Mr le Maire est interpellé sur les conditions de sécurité sur les routes menant au golf. Une réflexion sur le sujet est en cours en Mairie et la sortie devrait être sécurisée.

La clôture du trou n°1, jugée trop dégradée et parfois dangereuse, notamment à l'angle de la rue de Plein Champ, sera mise à l'étude par la commission Terrain qui, par l'intermédiaire de son président Didier Brunier répond également à une remarque sur les arbres en cours d'abattage. Il explique le plan de gestion forestière en cours et qui n'avait jamais été fait auparavant, puis il présente le déroulé des opérations à venir pour les grumes tombées pour raisons sanitaires et sécuritaires.

Enfin le Président assisté du directeur Raphaël ARNOULT ont répondu à Claude Bordeaux qui avait porté au Comité les demandes suivantes :

- *Quel est le bilan d'un an de « Trackman Range » ?*

A la suite de la commission "avenir" , le comité a choisi d'équiper le Golf de Touraine d'un outil moderne, innovant ayant pour objectif d'attirer une nouvelle population de joueurs extérieurs au club tout en le proposant gratuitement aux membres. Cet outil proposant un apport technique aux joueurs et aux enseignants ainsi qu'un volet ludique.

Concernant le processus de décision pour le Trackman, une équipe du Comité s'est rendue sur les différents sites équipés de la technologie. A l'époque il n'existe aucun golf similaire au nôtre doté de cette technologie (Soit des golfs commerciaux soit des golfs privés ne cherchant pas à commercialiser ce produit). La concurrence a également été étudiée, nous avons reçu une proposition de Top Tracer mais la faible différence de coût a fait pencher la balance vers Trackman (toujours au sein de la commission chargée d'étudier le dossier).

Quand nous avons commencé à explorer le projet du practice connecté, la plupart des membres ignoraient totalement cette technologie. Demander l'avis aux membres sur un produit inconnu de la grande majorité n'aurait absolument rien amené. Le comité a donc pris la décision de cette mise en place selon les préconisations de la commission créée à cet effet.

Concernant les élus, et malgré les présentations de la commission et du commercial, il est vrai que certains n'ont pas pris la mesure de ce qu'était le Trackman. Toutefois, ceux qui se sont intéressés au projet ont voté en toute connaissance de cause.

On constate depuis que de nombreux golfs viennent à cette technologie (Le Mans, La Palmyre sont les derniers en date), les practices connectés ne feront-ils pas partie intégrante des golfs modernes dans quelques années ?

Concernant l'aspect financier, vouloir faire un bilan comptable après un an et parler d'échec est à mon avis prématuré. Bon nombre d'investissements n'ont pas de retours financiers directs à court terme, voire à moyen terme. Pour la première année, les recettes ont été effectivement mal évaluées, car probablement surévaluées dans l'espoir que les membres utiliseraient cette technologie et en ferait la promotion. Ça n'a pas été le cas et le comportement a même été inverse. Les hypothèses ont été tirées du modèle du golf de Cap Malo et approfondies grâce à l'étude de notre bassin de golfeurs en Indre et Loire.

Il faut toutefois avoir conscience que cet investissement sur 7 ans représente 3% de notre budget annuel et ne présente pas à mes yeux de danger à court et moyen terme. Les très bons résultats financiers de 2023 le prouvent.

Le Trackman n'a généré un chiffre d'affaires que de 4000€ cette année, réparti entre des entrées journalières, des abonnements annuels, des séances d'analyse putting et des afterworks. Dans ces 4000€ ne sont pas comprises l'adhésion de certains membres dont la caractéristique de l'accès gratuit au Trackman a accentué le processus de décision de prise de cotisation. Ne sont pas non plus compris la hausse de 14% de fréquentation au practice, qui corroboré avec la hausse du prix des jetons a fait grimper le CA du practice de 30% en 2023.

L'**extension** du local à chariot n'est pas intimement associée au projet indoor puisque nous n'avions plus de place dans le local existant. La décision d'étendre ce nouveau local devrait effectivement permettre l'installation d'une partie indoor quasiment intégralement subventionné et permettant d'utiliser le Trackman 4 durant toute la période hivernale.

La **communication** n'est pas exclusivement faite sur Tribus, les animations sont toutes relayées par les mails de la semaine, par un affichage sur site et l'intégralité des actions de promotions est également relayé sur les réseaux sociaux du club (où se trouve notre cible pour cet outil)

- *Quel est le bilan du partenariat (15 k€ au budget pour 89 partenaires) ?*

Cette année le comité de direction a décidé de travailler avec la société TBC pour étendre le montant des partenariats. Malheureusement ce fut un échec et nos partenaires n'ont pas été traités à leur juste valeur cette année. Le contrat avec la société TBC a été rompu et Raphaël s'occupe désormais intégralement de la gestion des partenaires. L'ensemble des recettes avoisine 20 000€ en 2023.

A noter qu'à ces chiffres de partenariat s'ajoutent les dons de mécénat (hors 50 ans) qui s'élèvent à près de 5000€ . La conjoncture économique reste défavorable pour le développement de ce poste partenariat car de nombreuses entreprises ne disposent plus de budgets à dépenser dans des partenariats où la contrepartie n'est pas forcément suffisante pour eux.

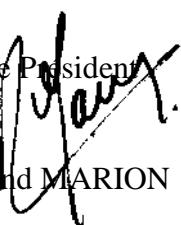
- *Quels sont les tarifs réservés aux entreprises ?*

Les entreprises ont la possibilité d'accéder au parcours sous la forme d'une adhésion sur 12 mois pour 2000€ hors taxes. il est important de comprendre que ce système permet et favorise le maintien de certains anciens membres dans la vie du club sans remettre en cause le statut fiscal de notre association.

Aucune autre question diverse n'étant parvenue en amont de l'assemblée, ni durant l'assemblée, cette assemblée générale peut se terminer.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h40

Le Président

Roland MARION

Le Secrétaire Général

Didier RUBY